



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Cabinet du Préfet
Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE
Tél. : 02.37 27 70 12
Fax : 02 37 27 70 44
Mél : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier de Monsieur Alexandre PAQUIER Capitaine à la Compagnie de Gendarmerie de Dreux, en date du 29 janvier 2016 relatif à l'intervention de Monsieur Christophe PAPIN, Adjudant à la Brigade de Proximité de Châteauneuf-en-Thymerais ;

Considérant que la conduite de l'Adjudant Christophe PAPIN, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Dreux ;

ARRETE :

Article 1er - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Christophe PAPIN.

Article 2 – Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 08 février 2016

Le Préfet,

Nicolas QUILLET



Place de la République – CS 80537 - 2801 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi 16h00)
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement
Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr , rubrique "Dé-marches administratives"